

Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché par reconnaissance mutuelle du produit phytopharmaceutique ERWIN

de la société CHEMINOVA AGRO FRANCE SAS
enregistrée sous les n°2014-2561 et 2015-0446

Vu les conclusions de l'évaluation du 12 février 2016,

Considérant les risques pour les mammifères, les organismes aquatiques et les arthropodes non cibles pour l'ensemble des usages,

Considérant le manque d'essais résidus pour les usages sur pêchers, fraisiers, concombres et melons,

Considérant qu'il ne peut être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) 1107/2009 sont respectées,

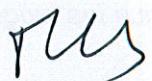
La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	ERWIN
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	CHEMINOVA A/S P.O.Box 9 DK-7620 Lemvig DANEMARK
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)
Contenant	12,6 g/L - abamectine 22,5 g/L - acrinathrine
Numéro d'intrant	793-2014.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Insecticide, acaricide
Gamme d'usages	Professionnel

A Maisons-Alfort, le

27 MAI 2016



Françoise WEBER
Directrice générale adjointe des produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
16753101 Melon*Trt Part.Aer.*Acariens	0,1 L/hL Motivation du refus : Non autorisé en raison d'un nombre d'essais résidus insuffisant et d'un risque pour les mammifères, les organismes aquatiques et les arthropodes non cibles.	1/an	3
16753105 Melon*Trt Part.Aer.*Mouches	0,1 L/hL Motivation du refus : Non autorisé en raison d'un nombre d'essais résidus insuffisant et d'un risque pour les mammifères, les organismes aquatiques et les arthropodes non cibles.	1/an	3
16753104 Melon*Trt Part.Aer.*Thrips	0,1 L/hL Motivation du refus : Non autorisé en raison d'un nombre d'essais résidus insuffisant et d'un risque pour les mammifères, les organismes aquatiques et les arthropodes non cibles.	1/an	3
17403108 Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.*Mouches	0,075 L/hL Motivation du refus : Non autorisé en raison d'un risque pour les mammifères, les organismes aquatiques et les arthropodes non cibles.	1/an	Non applicable
17403106 Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.*Thrips	0,1 L/hL Motivation du refus : Non autorisé en raison d'un risque pour les mammifères, les organismes aquatiques et les arthropodes non cibles.	1/an	Non applicable
17403100 Cultures florales et plantes vertes*Trt Part.Aer.*Acariens	0,075 L/hL Motivation du refus : Non autorisé en raison d'un risque pour les mammifères, les organismes aquatiques et les arthropodes non cibles.	1/an	Non applicable

Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
14053100 Arbres et arbustes*Trt Part.Aer.*Ravageurs divers	0,1 L/hL	1/an	Non applicable
			Motivation du refus : Non autorisé en raison d'un risque pour les mammifères, les organismes aquatiques et les arthropodes non cibles.
16323101 Concombre*Trt Part.Aer.*Acariens	0,1 L/hL	1/an	3
			Motivation du refus : Non autorisé en raison d'un nombre d'essais résidus insuffisant et d'un risque pour les mammifères, les organismes aquatiques et les arthropodes non cibles.
16323107 Concombre*Trt Part.Aer.*Thrips	0,1 L/hL	1/an	3
			Motivation du refus : Non autorisé en raison d'un nombre d'essais résidus insuffisant et d'un risque pour les mammifères, les organismes aquatiques et les arthropodes non cibles.
16323104 Concombre*Trt Part.Aer.*Mouches	0,1 L/hL	1/an	3
			Motivation du refus : Non autorisé en raison d'un nombre d'essais résidus insuffisant et d'un risque pour les mammifères, les organismes aquatiques et les arthropodes non cibles.
16553103 Fraiseier*Trt Part.Aer.*Thrips	0,1 L/hL	1/an	7
			Motivation du refus : Non autorisé en raison d'un nombre d'essais résidus insuffisant et d'un risque pour les mammifères, les organismes aquatiques et les arthropodes non cibles.
16553104 Fraiseier*Trt Part.Aer.*Acariens	0,1 L/hL	1/an	7
			Motivation du refus : Non autorisé en raison d'un nombre d'essais résidus insuffisant et d'un risque pour les mammifères, les organismes aquatiques et les arthropodes non cibles.
12553116 Pêcher*Trt Part.Aer.*Thrips	0,1 L/hL	1/an	14
			Motivation du refus : Non autorisé en raison d'un risque pour les mammifères, les organismes aquatiques et les arthropodes non cibles.